



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Science politique

de l'Université Paris Ouest Nanterre
La Défense

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Versailles

Établissement déposant : Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Science politique

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3LI140007250

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Nanterre.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La licence en *Science politique* de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense (Paris 10) est organisée dans l'UFR de Droit, à partir de la licence en *Droit*. A l'origine, la première année était commune et un parcours de *Science politique* était proposé aux étudiants au second semestre (S2). Aussi, la licence *Science politique* en tant que telle commençait en deuxième année (L2). La modification essentielle présentée ici concerne donc la mise en place d'une première année de science politique dotée d'une mutualisation partielle avec le droit.

Cette licence connaît un peu plus de 70 étudiants inscrits (inscriptions pédagogiques) en troisième année (L3). Il s'agit d'une licence générale couvrant l'essentiel du spectre disciplinaire de la science politique assurant la base de formation des étudiants en vue des masters relevant de la discipline. Son objectif intègre également une dimension de culture générale via des enseignements variés (langue, informatique, philosophie, histoire...). Elle est ouverte uniquement à la formation initiale. Les enseignants appartiennent exclusivement à la section de science politique (CNU 04).

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La construction de cette licence s'appuie en L1 sur le socle de la première année de *Droit*, en particulier sur l'introduction au droit, les relations internationales et la part de droit public. L'initiation à la science politique est tout d'abord réalisée via des enseignements à dimension historique. Puis, en deuxième et troisième années, une dimension sociologique s'affirme nettement à côté des politiques publiques et de cours consacrés à la construction européenne. La formation des étudiants apparaît comme assez complète et progressive en termes de spécialisation tout en assurant la base d'une culture générale susceptible d'être utilisée dans les concours.

Les compétences additionnelles sont trop rapidement évoquées pour pouvoir vraiment connaître leur mode d'acquisition et leur usage : combien d'étudiants atteignent-ils tel ou tel niveau du Test Of English for International Communication (TOEIC), le certificat informatique et Internet (C2i) connaît-il une mise en œuvre particulière en science politique, ou bien s'agit-il des modules traditionnels de l'Université sans rapport direct avec la discipline ? En revanche, c'est une compétence réelle que celle des méthodes des sciences sociales qui est légitimement présentée dans cette rubrique. Le module consacré aux compétences préprofessionnelles donne lieu à une présentation assez précise dans ses modalités théoriques, mais moins convaincante dans son application : description des rencontres avec les professionnels inexistante, aucune donnée sur la réalité des stages (combien d'étudiants concernés, lieux éventuels des stages...).

Alors que le taux de réussite est de l'ordre de 70 % en fin de licence, le dossier ne fait pas vraiment mention d'une politique volontaire d'aide à la réussite, sauf par la reprise des dispositifs mis en place par l'Université (langue française, « grands repères ») sans disposer d'information sur leur mise en place concrète et leur efficacité. Le tutorat est mentionné sans explication complémentaire (rôle, modes d'intervention auprès des étudiants, formation des tuteurs). Il ne peut être suffisant de signaler que les étudiants ont la possibilité de s'adresser aux enseignants.

L'insertion professionnelle à l'issue de la licence n'est pas un enjeu réel pour cette formation généraliste destinée prioritairement à l'entrée dans un master de *Science politique*, mais le dossier ne décrit pas ces accès aux masters autrement qu'en listant des possibilités : quels étudiants continuent dans un master professionnel ou recherche, dans quelle université, le font-ils en science politique ou connaissent-ils des reconversions ?

La manière dont le dossier est rédigé suggère qu'il n'existe pas de master de *Science politique* à Paris 10 et que les étudiants doivent suivre ce cursus dans d'autres universités. La population étudiante étant assez réduite, la connaissance des poursuites d'études est néanmoins accessible aux responsables de la formation, or le dossier est vide sur ce point.

Il n'est pas fait mention en particulier d'éventuelles passerelles destinées aux étudiants en échec, d'arrivées directes en deuxième ou troisième année, conditionnées ou non, de passages entre des filières voisines (*Droit*, *AES*). Il est donc impossible de formuler un avis sur les flux étudiants.

Cela pourrait s'expliquer par une insuffisance du pilotage de cette mention où ne sont utilisés que les mécanismes académiques traditionnels, comme par exemple, les demi-journées de rentrées, les jurys d'examen. Aucun autre dispositif n'est mis en place. La référence aux personnalités extérieures du conseil d'UFR est formelle et identique dans toutes les mentions et toutes les UFR, et ne correspond pas aux exigences d'un travail interne de la mention. L'absence de procédure formalisée d'évaluation des enseignements par les étudiants interdit l'existence d'un matériau susceptible d'être réfléchi et travaillé afin d'élaborer, de modifier, d'adapter. Même si le personnel enseignant est intégralement académique, les concours extérieurs (représentants de métiers, praticiens, universitaires étrangers, anciens élèves de la licence, collègues d'autres disciplines) manquent pour évaluer, interroger, proposer. Le mode de fonctionnement actuel reste minimaliste et confiné dans la tradition. Il ne permet pas l'expertise du fonctionnement réel de cette mention ni l'élaboration d'une ambition stratégique.

- Points forts :

- Projet pédagogique, classique, bien structuré, progressif et diversifié.
- Adossement à la première année de *Droit* avec mutualisation d'enseignements.
- Bonne dimension culturelle de la formation.

- Points faibles :
 - Insuffisance du pilotage de la mention qui mène, en particulier, à un dossier mal renseigné sur les itinéraires réels des étudiants vers les masters ou vers d'autres issues.
 - Aucune référence à un système d'évaluation.
 - Aucun extérieur praticien ou académique étranger ni dans la formation ni dans le pilotage réel de la mention.
 - Dispositif préprofessionnel sans contenu suffisamment précis (stage par exemple).
 - Mode de fonctionnement peu explicite.

Recommandations pour l'établissement

A partir du dispositif commun adopté par l'établissement comme architecture des maquettes (dénomination des unités, modules de professionnalisation etc.), il conviendrait que des modalités spécifiques liées à la discipline et au projet pédagogique soient proposées. Ces adaptations seraient possibles dans le cadre d'un pilotage réel au plus près des étudiants et des professionnels susceptibles d'être impliqués et sur la base d'une évaluation comprenant un relevé d'attentes voire de propositions.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement

Responsable de la formation :

NOM Prénom | LE DIGOL Christophe

Email | cledigol@u-paris10.fr

1/ Observations portant sur la rubrique « SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION »

Appréciation globale

Dans le cadre de l'évaluation de la maquette de licence de science politique pour le LMD3, l'AERES autorise les équipes pédagogiques à formuler une réponse au travail d'évaluation qui lui vaut aujourd'hui toute la considération et la confiance de la communauté universitaire. L'évaluation AERES de la licence de science politique comprend cependant quelques erreurs factuelles ou inexactitudes que, dans un esprit de dialogue, nous tenons à rectifier.

De quelques inexactitudes et erreurs du rapport d'évaluation

- 1^{ère} erreur : « A l'origine, la première année était commune et un parcours de Science politique était proposé aux étudiants au second semestre (S2). Aussi, la licence Science politique en tant que telle commençait en deuxième année (L2). La modification essentielle présentée ici concerne donc la mise en place d'une première année de science politique dotée d'une mutualisation partielle avec le droit. » A l'origine, que ce soit dans le cadre du LMD2 ou avant celui-ci, aucun parcours de science politique n'était proposé aux étudiants de première année (S2). Quelques enseignements de science politique (Introduction à la science politique et Relations internationales) étaient assumés par les enseignants de science politique et proposés aux étudiants de droit.

- 2^e erreur : Pour le stage que les étudiants doivent effectuer en L3, l'évaluateur formule la critique qu'« aucune donnée sur la réalité des stages » et en particulier sur le nombre d'étudiants concernés n'est indiquée. Le stage étant obligatoire, comme il est mentionné dans la maquette soumise à l'évaluation de l'AERES, TOUS les étudiants de la Licence 3 sont concernés. Ce stage fait l'objet d'une convention de stage et d'un rapport d'une dizaine de pages, lequel est évalué par le responsable de la L3.

- 3^e erreur : « L'insertion professionnelle à l'issue de la licence n'est pas un enjeu réel pour cette formation généraliste destinée prioritairement à l'entrée dans un master de science politique, mais le dossier ne décrit pas ces accès aux masters autrement qu'en listant des possibilités : quels étudiants continuent dans un master professionnel ou recherche, dans quelle université, le font-ils en science politique ou connaissent-ils des reconversions ? » Cette formulation est quelque peu curieuse. En effet, après une L3, les étudiants accèdent au Master 1 qui, certes, possède une spécialité de recherche et trois spécialités professionnelles mais demeure encore

indifférencié. La différenciation s'opère en Master 2.

•4^e erreur : « *La manière dont le dossier est rédigé suggère qu'il n'existe pas de master de science politique à Paris 10 et que les étudiants doivent suivre ce cursus dans d'autres universités* ». Bien entendu, il existe un master de science politique à Paris 10 qui demeure le débouché principal des étudiants de Licence 3 de Nanterre. L'évaluateur devrait trouver cette information à peu près partout, y compris sur le site de l'AERES et dans le dossier d'habilitation des quatre masters qui ont été évalués dans la même vague.

De quelques commentaires sur l'évaluation

En dépit du sérieux avec lequel l'évaluation de la Licence de science politique a été réalisée, celle-ci comporte encore quelques inexactitudes et faiblesses qui en affectent la qualité. D'emblée, il est remarquable de noter le désintérêt de l'évaluateur pour le contenu des enseignements proposés en licence de science politique : un seul paragraphe consacré à ce point ; aucun contenu commenté alors qu'il dispose des résumés de cours, un commentaire succinct sur le côté « traditionnel » de la licence sans que ce dernier soit explicité. L'évaluateur évite curieusement d'entrer dans les détails des savoirs dispensés dans cette licence, comme il renonce à proposer des ajustements dans la hiérarchie et l'articulation des enseignements proposés. Dans cette évaluation, il est navrant de noter un mépris à peine voilé pour les savoirs académiques et les enseignants qui « appartiennent exclusivement à la section de science politique (CNU 04) ». On sent poindre ici un regret : l'absence de professionnels, c'est-à-dire de non-universitaires, dans les enseignements. A ce premier mépris s'y ajoute un second, plus discret mais bien présent. L'évaluateur semble manifester un certain mépris à l'égard de la discipline qu'il évalue. Ainsi doit-on interpréter l'un des points forts que l'évaluateur souligne, à savoir l'« adossement à la première année de droit avec mutualisation d'enseignements ». Pour une discipline qui a conquis son autonomie par rapport au droit depuis quelques décennies, il est paradoxal de considérer comme un point fort l'adossement à une autre discipline, fût-ce le droit. Aux yeux de l'évaluateur, le droit semble plus sérieux et plus légitime que la science politique. Ou du moins est-il de nature à rendre l'enseignement de la science politique plus sérieux et plus légitime.

En revanche, l'évaluateur consacre de nombreux paragraphes aux compétences dites « additionnelles », à l'insertion professionnelle ou au pilotage prétendument « insuffisant » de la mention. L'importance accordée à ces éléments, proche de l'obsession, appelle une série de remarques.

- 1) L'ensemble des commentaires informe clairement sur les principes et les critères d'évaluation de la licence : sa valeur est mesurée à sa capacité à professionnaliser ses étudiants ou plutôt, puisqu'il ne s'agit que d'une licence, à la capacité des enseignants à informer l'évaluateur sur le devenir professionnel des étudiants passés par cette licence.
- 2) Cette obsession se traduit par une demande d'informations extrêmement précises concernant les éléments de « professionnalisation » : à propos du

stage, occasion pour les étudiants de se confronter au monde professionnel, même si l'évaluation est fondée sur une lecture trop rapide du dossier Licence ; à propos des modules de professionnalisation où des « professionnels » sont invités à présenter leur métier aux étudiants de L2 et de L3. Ces demandes d'informations complémentaires sont cependant légitimes. Le stage, obligatoire pour tous les étudiants de L3, est réalisé auprès de députés ou au sein de collectivités territoriales, d'ambassades, d'associations, de journaux, de chaînes de télévision, etc. Il fait l'objet d'un rapport de stage comprenant deux parties : une description de l'organisme qui accueille le stagiaire et une description des missions qui lui ont été confiées. Quant aux modules de professionnalisation, il comprend deux parties. La première concerne les apprentissages nécessaires à la recherche d'un emploi (réalisation d'un CV, rédaction de lettres de motivation, présentation de soi, etc.) et la seconde est consacrée à accueillir des professionnels venus présenter leur métier aux étudiants, lesquels sont invités à dialoguer avec chaque invité. Il arrive même qu'à l'issue d'une séance, un étudiant puisse obtenir un stage dans une entreprise. Ainsi en a-t-il été le cas pour une étudiante qui a obtenu un stage au *Canard enchaîné* (chose rarissime pour ce journal) grâce au journaliste Alain Guédé, venu présenter son travail devant les étudiants de L3.

- 3) L'évaluateur semble adhérer, mais il n'est pas le seul semble-t-il, à une illusion fort contemporaine : un système d'évaluation fondé sur des éléments extérieurs aux enseignants de la formation (étudiants, professionnels et collègues extérieurs) que celui-ci considère comme la condition nécessaire à une amélioration de la formation de licence. Les enseignants sont, il faut bien le reconnaître, quelque peu infantilisés et considérés, très certainement avec raison, comme étant incapables d'entretenir une distance réflexive vis-à-vis de leurs pratiques pédagogiques, des points forts ou faibles de leur formation.
- 4) Ce qui est surtout évalué, c'est la capacité du dossier à informer l'évaluateur et à se conformer à ses exigences bureaucratiques. Ce dossier ne fournit pas, semble-t-il, toutes les informations administratives nécessaires à la « bonne » évaluation de la licence comme le mentionne souvent l'évaluateur :
 - « Description des rencontres avec les professionnels inexistante »
 - « aucune donnée sur la réalité des stages »
 - « le dossier ne fait pas vraiment mention d'une politique volontaire d'aide à la réussite »
 - « sans disposer d'information sur leur mise en place concrète et leur efficacité »
 - « le tutorat est mentionné sans explication complémentaire »
 - « mais le dossier ne décrit pas ces accès aux masters autrement qu'en listant des possibilités »
 - « la manière dont le dossier est rédigé suggère qu'il n'existe pas de master

de science politique à Paris 10 »

- « il n'est pas fait mention en particulier d'éventuelles passerelles destinées aux étudiants en échec... »

5) Du manque d'informations concernant des éléments qui intéressent essentiellement l'évaluateur, il en déduit une insuffisance de pilotage. Cette affirmation non démontrée a pour fonction d'obliger les responsables de la formation et les enseignants à prendre en charge une activité administrative (produire des données administratives pour l'instance évaluatrice afin que celle-ci puisse obtenir les informations nécessaires à l'évaluation de la formation). Cette activité bureaucratique est la plupart du temps prise en charge par un personnel spécialisé dans les institutions soumises à une évaluation bureaucratique régulière.

Sur les outils et les organes de pilotage et comme il a déjà été indiqué dans la réponse concernant le master de science politique, l'UFR DSP a les taux d'encadrement pédagogique et administratif parmi les plus faibles de l'UPOND, et plus généralement des Universités équivalentes, comme cela a été justement souligné dans le rapport de la Cour des comptes de 2012. Dans ces conditions, la mise en place d'outils communs de pilotage de la mention et de suivi des étudiants repose la plupart du temps sur des pratiques informelles, mais néanmoins réelles, produisant des effets d'orientation avérés, par les directeurs de mention et de spécialités eux-mêmes. Ces dispositifs (réunion d'informations à destination des étudiants, contacts réguliers par mail ou de vive voix, permanences, etc.) sont coordonnés dans le cadre des réunions régulières des membres de la section science politique qui sont tous associés à la discussion. En outre, les trois responsables d'année de licence (Christophe Voilliot pour la L1, Arnault Skornicki pour la L2 et Christophe Le Digol pour la L3) font tous partie de ce que nous appelons « l'équipe Licence » qui regroupe tous les responsables des années de Licence de l'UFR DSP, la responsable de la scolarité, le doyen de l'UFR, le responsable du tutorat et la responsable administrative en charge de la professionnalisation. Cette équipe licence se réunit très régulièrement afin d'identifier les problèmes qui affectent le déroulement des licences de droit et de science politique, réfléchir aux modalités d'examen, discuter des formes que peut prendre le tutorat, partager et proposer des améliorations pédagogiques, etc.

L'équipe pédagogique, qui a presque été entièrement renouvelée depuis 2006, a un fort investissement pédagogique auprès des étudiants, dans le cadre des formations universitaires et en dehors de celles-ci. La création d'une association des étudiants de science politique peut être interprétée comme un effet de cet engagement. Le bureau de l'association et les enseignants se rencontrent régulièrement. Ainsi, au mois de mai dernier, un dîner a été organisé entre le bureau de l'association et les enseignants afin de discuter des formations, des maquettes LMD3 et, en général du futur du département de science politique. Outre ces rencontres, l'association dispose d'une page facebook qui sert de temps en temps de moyen de communication entre les étudiants et certains enseignants de licence et de master qui diffusent des informations par ce biais.

Pour toutes ces raisons et en dépit du A que l'évaluation nous accorde en matière de projet pédagogique, l'ensemble des enseignants de science politique, réunis en section, juge la qualité de l'évaluation non satisfaisante : des erreurs, des inexactitudes et un certain mépris qui n'est pas de mise entre collègues auraient pu être évités. Nous regrettons vivement l'opacité des procédures d'évaluation et l'anonymat des

	évaluateurs. Lors de l'évaluation de la recherche par l'AERES, les évaluateurs assument leur activité d'expertise sur le mode d'un échange avec leurs collègues en se déplaçant sur le site. Pour quelles raisons n'en est-il pas de même pour l'évaluation des maquettes du LMD3 ?
Points forts	Lire l'appréciation globale.
Points faibles	Lire l'appréciation globale

2/ Observations portant sur la rubrique « RECOMMANDATION POUR L'ETABLISSEMENT »

Sur le suivi de cohortes d'étudiants et l'évaluation de la formation par les étudiants, l'Etablissement apporte *infra* une réponse globale.

REMARQUE : Les responsables de formation ont apporté, ci-dessus, les observations relatives au rapport d'évaluation de leur formation qui leur semblaient pertinentes.

Deux précisions sont apportées par l'Etablissement :

1/ **L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE)** de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense a été mis en place en juin 2013. En partenariat avec les responsables de formation, il a pour missions de collecter, analyser et diffuser des enquêtes sur la réussite des étudiants dans leur formation et sur leur devenir professionnel. Les équipes de formations bénéficieront, dans le contrat 2014-2018, de ces données demandées par l'AERES. Accessible directement sur le site de l'université (<http://ove.u-paris10.fr/>), l'OVE publiera les enquêtes nationales ou celles de l'établissement.

2/ Dans le contrat 2014-2018, **l'Etablissement s'engage également à définir et à formaliser**, en concertation avec les équipes de formation, **une procédure d'évaluation des formations par les étudiants**, en s'appuyant sur les nombreuses formes d'évaluation qui existent d'ores et déjà dans l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Le Président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense
M. Jean-François Balaudé

